

Motion des élus

Attendu que le CPE Frisson De Colline doit se relocaliser en 2019 parce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite récupérer ses locaux;

Attendu que la rétention de ces services destinés aux familles d'Outremont est une priorité pour le conseil d'arrondissement et que le CPE Frisson De Colline risque de quitter notre arrondissement faute de locaux adéquats pour les loger;

Attendu que c'est le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal qui négociera l'entente entre la ville et le CPE Frisson De Colline;

Il est proposé par Philippe Tomlinson, maire de l'arrondissement Outremont, et appuyé par Fanny Magini, conseillère du district Jeanne-Sauvé :

De demander au SGPI de procéder sans tarder à une transaction avec le CPE Frisson De Colline afin de le relocaliser sur une partie du lot 5 495 869 dans l'Îlot Saint-Viateur;

De privilégier une location par bail emphytéotique.